

à Montreuil, le 27 août 2021

à l'attention de Monsieur le ministre de l'Education Nationale
de la Jeunesse et des Sports

Objet : questions et revendications urgentes suite au point sur la rentrée scolaire

Monsieur le ministre,

Vous avez indiqué à de nombreuses reprises qu'aucune obligation vaccinale ne serait imposée aux personnels enseignants. C'est pourtant le cas des personnels enseignants de Polynésie française ainsi que ceux exerçant leur activité dans les établissements médico-sociaux. C'est également le cas pour les personnels infirmiers, médecins, psyEN...

Avec notre Fédération générale des fonctionnaires, nous rejetons toutes sanctions envers les personnels qui ne seraient pas vaccinés.

De même, nous demandons qu'aucune activité scolaire, notamment dans le cadre des sorties scolaires, ne soit soumise à la présentation d'un « pass sanitaire ».

Nous vous demandons donc de trouver les solutions pour les personnels afin qu'aucune disposition ne vienne modifier les garanties du Statut général des fonctionnaires.

Concernant le protocole sanitaire, il est actuellement placé au niveau 2. Certaines questions urgentes restent en suspens.

- Dans les collèges et lycées, le protocole implique l'éviction des élèves non vaccinés en cas de covid dans la classe, plaçant les parents d'élèves ne souhaitant pas faire vacciner leur enfant ou ne le faisant pas en raison de leur éloignement involontaire du système de soins, devant un choix insupportable. Comment cela se passera-t-il concrètement ? Quels personnels seront chargés d'effectuer une « enquête » auprès des parents ? Quels personnels seront chargés de renvoyer les élèves chez eux si les parents refusent de répondre ? A cela s'ajoutent les possibles tensions entre les parents d'élèves et les personnels de direction concernant la vaccination des élèves de 16 ans et plus qui n'ont pas besoin d'autorisation des parents. La FNEC FP-FO n'accepte pas que des personnels soient sommés d'effectuer le « tri » entre élèves vaccinés et non vaccinés.
- Dans les écoles, il y aura fermeture systématique de la classe en cas de covid. On se souvient que, l'année dernière, cette mesure avait entraîné un effet domino de fermetures de classes. La formule du protocole qui indique « *limitation du brassage par niveau obligatoire* » implique-t-elle que les élèves sont renvoyés chez eux en cas de non remplacement de l'enseignant absent ?

... / ...

- Vous avez annoncé que les élèves qui seraient renvoyés chez eux seraient pris en charge dans le cadre de l'enseignement « à distance ». Comment et sur quel temps des enseignants qui sont déjà en charge d'élèves pourraient-ils effectuer l'enseignement « à distance » ? La FNEC FP-FO rappelle que l'enseignement « à distance » ne repose sur aucune base réglementaire. Nous demandons donc qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels pour effectuer cet enseignement « à distance ».
- Vous avez également annoncé qu'une campagne de vaccination dans les collèges et lycées et de tests dans les écoles serait déployée. Quels personnels prendrons en charge ces campagnes ? La FNEC FP-FO refuse que cette charge de travail supplémentaire se répercute sur les personnels (directeur, chef d'établissement, personnel infirmier, enseignants...) dont les missions sont déjà surchargées.
- Les dispositifs d'autorisation spéciale d'absence pour les personnels vulnérables et garde d'enfants en cas de fermeture de classe sont-ils maintenus ?
- Nous demandons qu'aucune restriction ne s'oppose aux réunions des personnels (« pass sanitaire », jauge...). Nous serons en particulier vigilants à ce que le droit syndical ne soit pas entravé.
- De même, nous demandons que toutes les instances de représentation des personnels puissent s'effectuer en « présentiel ».

Pour finir, pour la FNEC FP-FO, le meilleur des « gestes barrières », ce sont les ouvertures de postes.

Vous avez refusé tout recrutement de personnel supplémentaire sous statut durant la précédente année scolaire malgré des situations intenable dans les établissements. En cette rentrée scolaire, vous maintenez la suppression de plus de 1800 postes dans les collèges et lycées ainsi que la fermeture de centaines de classes dans les écoles.

Comme l'indique l'appel FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD « *Pour un plan d'urgence dans l'éducation pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail* », nos organisations revendiquent : « *la création de postes d'enseignant-es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée.* »

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de notre entière considération.

Clément POULLET

Secrétaire général de la FNEC FP-FO

